



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale de l'énergie et du climat

Paris, le 27 janvier 2016

Service du Climat et de l'Efficacité énergétique

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air

Sous-direction Efficacité énergétique et qualité de l'air

à

Bureau de la qualité de l'air

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs d'AASQA

Nos réf. : DGEC/SCEE/SD5/16-0061 5B JR

Affaire suivie par : Julien Rude

julien.rude@developpement-durable.gouv.fr

Tél : 01 40 81 92 48

Objet : guide méthodologique pour la surveillance des particules en suspension PM10 et PM2.5 dans l'air ambiant par absorption de rayonnement bêta

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

La mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air s'appuie sur un référentiel technique issu de textes réglementaires, de normes ou de guides méthodologiques. Le LCSQA, en tant que coordinateur technique national, est chargé du maintien à jour de ce référentiel et de sa mise à disposition des AASQA via son portail Internet.

Dans l'objectif d'assurer la bonne mise en œuvre de la surveillance de la qualité de l'air en France et de partager les retours d'expérience, des Commissions de Suivi et des Groupes de Travail ont été mis en place depuis plusieurs années. Ils associent de manière efficace les représentants de vos associations, les experts du LCSQA et, le cas échéant, le ministère.

Ces instances sont à l'origine de préconisations techniques qui, une fois validées par le Comité de Pilotage de la Surveillance (CPS), ont vocation à être mises en œuvre sur le territoire. Conformément aux souhaits du CPS, ces préconisations sont dorénavant formalisées par un courrier émanant du bureau de la qualité de l'air sous forme de résolutions ou de guides méthodologiques à appliquer avec, si nécessaire, un délai de mise en œuvre.

Vous trouverez en annexe de ce courrier un **guide méthodologique pour la surveillance des particules en suspension PM10 et PM2.5 dans l'air ambiant par absorption de rayonnement bêta**.

Ce guide a été validé par le CPS du 19 novembre 2015.

Il a été rédigé sur la base des documents des constructeurs et d'échanges avec les distributeurs, ainsi qu'à partir du retour d'expérience et des commentaires émis par les membres utilisateurs des AASQA sur les versions antérieures de ce guide.



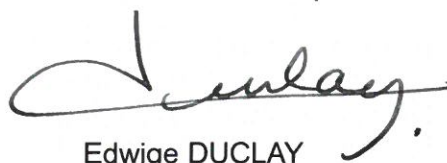
Ce guide doit faciliter la prise de décision concernant la mise en place de cette surveillance par les AASQA, en synthétisant l'ensemble des procédures d'assurance et de qualité préconisées au niveau français (constructeurs, distributeur et LCSQA) et européen pour les appareils homologués fonctionnant sur le principe de la mesure par atténuation de rayonnement bêta. Il revient à chaque AASQA mettre en œuvre ces procédures selon la périodicité indiquée, de les documenter et de mettre en place les actions correctives adéquates en cas de non-respect des exigences minimales requises.

Les préconisations techniques de ce guide sont applicables au 1^{er} janvier 2016.

Je vous rappelle par ailleurs que l'ensemble des guides méthodologiques est disponible sur le site du LCSQA dans la rubrique « référentiel et assurance qualité ».

Je vous remercie par avance de bien vouloir transmettre ces éléments à vos équipes techniques et vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Cheffe du bureau de la qualité de l'air



Edwige DUCLAY

